

FORMULAIRE « C »

DÉCLARATION DE MISE EN CANDIDATURE ET CONSENTEMENT DE LA CANDIDATE OU DU CANDIDAT

Je _____ désire porter ma candidature au poste de
(nom au complet)(avec surnom si désiré)

_____ à l'élection qui aura lieu le **01 novembre, 2023**.
(Présidence, députée ou député)

Ma candidature est pour le district de _____ . (Pour le poste de
députée ou député seulement.) (nom du district)

Je déclare que je réponds aux exigences de l'Article 13 du Règlement électoral (à la page 2 de ce formulaire *Qui peut être candidat ou candidate*), que j'ai pris connaissance des Statuts et Règlements de l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), et que je serai fidèle et porterai une sincère allégeance aux buts et aux valeurs qui inspirent les actions de l'ACF.

Signé à _____ (Saskatchewan) en date du _____ de _____ 2023
(ville) (jour) (mois)

Je, soussignée/soussigné, déclare que je réponds aux exigences énumérées à l'Article 14 du Règlement électoral de l'ACF (voir à la page 2 de ce formulaire *Qui peut appuyer une mise en candidature?*) et que j'appuie la candidature de

(Nom de la candidate ou du candidat sollicitant un poste)

PRÉNOM	NOM	SIGNATURE	ADRESSE
--------	-----	-----------	---------

(Écrire en lettres moulées et en majuscules)

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

PRÉNOM	NOM	SIGNATURE	ADRESSE
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			

Extraits du Règlement électoral de l'ACF

Article 13 : Qui peut être candidate ou candidat ?

Toute personne qui répond aux exigences suivantes : 1. Parler le français ; 2. Être âgée d'au moins 18 ans; 3. Résider depuis six mois en Saskatchewan pour le poste de la présidence; 4. Résider depuis six mois dans le district électoral pour lequel elle se porte candidate, pour un poste de députée ou député communautaire; 5. Déclarer son intérêt à promouvoir le fait français; 6. Respecter les buts fondamentaux de l'ACF; 7. Présenter une déclaration de mise en candidature dûment remplie et complétée; 8. Fournir une vérification de casier judiciaire; 9. Certifier qu'elle n'est pas en état de faillite.

Article 14 : Qui peut appuyer une mise en candidature

Tout membre âgé de plus de 18 ans dont le nom est inscrit dans le registre électoral en vigueur, identifié à l'article 12 des Statuts et règlements de l'ACF, peut appuyer une mise en candidature.

Pour s'inscrire au registre électoral la personne doit répondre aux exigences suivantes : 1. Comprendre le français; 2. Être âgée d'au moins 18 ans (pour appuyer une candidature); 3. Résider depuis six mois dans le district électoral pour appuyer une candidature à un poste de députée ou député; ou résider depuis six mois en Saskatchewan pour appuyer une candidature au poste de la présidence; 4. Déclarer son intérêt à promouvoir le fait français; 5. Respecter les buts fondamentaux de l'ACF.

CONSENTEMENT DE LA CANDIDATE OU DU CANDIDAT

Je, soussignée/soussigné : _____,
(Prénom et nom devant paraître sur le bulletin de vote)
_____ étant mise/mis en candidature pour le poste de
(profession)

(députée/député avec district électoral indiqué ou la présidence)

déclare ce qui suit :

1. Les dix (10) personnes, appuyant ma nomination à un poste de députée/député, sont des membres tels que définis à l'Article 3.4 du Règlement électoral, résidant dans le district électoral où je désire porter ma candidature et répondent aux exigences de l'Article 14; ou, selon le cas,
2. Les dix (10) personnes, appuyant ma nomination à la présidence, sont des membres tels que définis à l'Article 3.4 du Règlement électoral, proviennent d'au moins trois (3) districts électoraux différents et répondent aux exigences de l'Article 14;
3. Je parle le français;
4. Je suis âgée/âgé d'au moins 18 ans ou j'aurai cet âge le jour de l'élection;
5. Je réside en Saskatchewan depuis au moins six mois (pour le poste de la présidence); ou, selon le cas,
6. Je réside depuis six mois dans le district électoral pour lequel je me porte candidate ou candidat.
7. Je suis intéressée/intéressé à promouvoir le fait français;
8. Je respecte les buts fondamentaux de l'ACF;
9. Je ne suis pas en état de faillite;
10. Si je suis élue/élu à ce poste, j'accepterai d'occuper le poste pour lequel j'ai été mise/mis en candidature;
11. Si je suis élue/élu à ce poste, je me conformerai aux exigences stipulées à l'Article 10 des Statuts de l'ACF « Cumul de fonctions ». (SVP consultez l'article 10 à la fin de ce document, page #4.)
12. Ci-joint, j'inclus l'original de la vérification de mon casier judiciaire.

DÉCLARATION

Fait à _____ (Saskatchewan) le _____ de _____ 2020.
(ville) (jour) (mois)

Signature de la candidate ou du candidat

(témoin #1)

(témoin #2)

Adresse de domicile : _____,
adresse civique (numéro et rue)

(ville) (Saskatchewan)

(code postal)

Numéro de téléphone à la maison : _____

Numéro de téléphone cellulaire : _____

Adresse courriel : _____

Numéro de télécopieur (s'il y a lieu) : _____

Extrait des Statuts et Règlements de l'ACF

Article 10 — Cumul des fonctions

La présidence de l'ACF ou un(e) député(e) ne peut :

10.1 Être un(e) élu(e) siégeant au conseil d'administration d'une association, d'un organisme ou d'un établissement du réseau associatif et institutionnel fransaskois ;

10.2 Occuper un poste de direction d'une association, d'un organisme ou d'un établissement du réseau associatif et institutionnel fransaskois. Ceci comprend la direction générale ainsi que les directions sectorielles composant, le cas échéant, une équipe de gestion.